

La contrefaçon entraîne un manque à gagner de 15 milliards d'euros chaque année en matière de recettes publiques dans l'UE

- Une nouvelle estimation révèle l'ampleur des pertes que fait peser la contrefaçon sur les recettes publiques;
- En France, le manque à gagner dans le secteur des cosmétiques et des soins personnels s'élève à 1,5 milliard d'euros;
- Les organisations criminelles sont de plus en plus impliquées dans le commerce de marchandises de contrefaçon.

Selon un nouveau rapport publié aujourd'hui par l'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO), les répercussions économiques et sociales de la contrefaçon privent les gouvernements de recettes et sont susceptibles de promouvoir les formes graves de criminalité telles que le trafic de drogue et le blanchiment de capitaux.

D'après les estimations publiées dans le rapport, les États de l'UE enregistrent au total un manque à gagner de près de **15 milliards d'euros par an** en raison de la présence de produits de contrefaçon sur le marché, résultant de la diminution des recettes issues de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des cotisations sociales, qui ne sont pas acquittées par les fabricants illicites.

En outre, d'après les estimations de l'EUIPO, du fait de la contrefaçon, les pertes au regard des ventes s'élèvent à près de **19 milliards d'euros** par an au sein de l'UE dans le secteur des cosmétiques et des soins personnels, le secteur des vins et spiritueux, le secteur pharmaceutique et le secteur des jeux et jouets. Les produits de contrefaçon ne sont pas soumis aux mêmes contrôles rigoureux que les produits authentiques qui visent à garantir la sécurité de ces derniers lors de leur consommation ou de leur utilisation.

Les pertes sur le plan des ventes dans le secteur des cosmétiques et des soins personnels **ont notamment augmenté de plus de 2,5 milliards d'euros** depuis la publication de la dernière analyse de ce type par l'EUIPO en 2019; il s'agit de la plus forte augmentation de tous les secteurs analysés. Environ **14,1 % des ventes du secteur des produits cosmétiques et des soins personnels** (9,6 milliards d'euros) sont perdues chaque année dans l'UE en raison de la présence de produits de contrefaçon. **En France**, ce chiffre est de 12,5 %, ce qui équivaut à 1,5 milliard d'euros de manque à gagner chaque année, soit une augmentation de 387 millions d'euros depuis la dernière estimation.

Au niveau international, la recherche menée par l'EUIPO et l'Organisation de coopération et de développement économiques montre que 16,6 % de l'ensemble des marchandises de contrefaçon saisies par les douanes dans les échanges internationaux portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'entreprises établies en France.

L'analyse réalisée par l'EUIPO indique que les produits de contrefaçon dangereux recensés ont été évalués comme présentant un risque grave pour les consommateurs. La plupart des produits en cause étaient destinés aux enfants et étaient soit des jouets, soit des articles de puériculture ou des vêtements pour enfants.

Les recherches menées par l'EUIPO et Europol mettent également en lumière les liens entre **la contrefaçon et les autres formes graves de criminalité**. Depuis 2016, les autorités répressives de l'UE ont mené 29 opérations majeures de lutte contre la contrefaçon et le piratage, ciblant des bandes organisées qui étaient également impliquées dans d'autres formes graves de criminalité, notamment le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

Pour Christian Archambeau, directeur exécutif de l'EUIPO:

«La contrefaçon n'est pas un délit sans victime. Les produits de contrefaçon privent les entreprises légitimes d'une partie de leurs ventes et privent les pouvoirs publics de recettes essentielles. Ils présentent des risques évidents pour la santé et la sécurité des consommateurs. En outre, comme le montre notre collaboration avec Europol, les produits issus de la contrefaçon sont aussi susceptibles de promouvoir des formes graves de criminalité organisée. Pour y faire face, une action internationale concertée est nécessaire à tous les niveaux.»

Christian Peugeot, président de l'Unifab, (l'Union des Fabricants) déclare

«La constance des pertes économiques que subit la France due à la présence de la contrefaçon sur le territoire est la parfaite illustration de la solidité que ces réseaux mettent en œuvre pour vendre des produits de mauvaise qualité souvent responsables d'accidents domestiques, qui peuvent altérer la vie de tout un chacun. En plus d'entacher la réputation des entreprises, mettre à mal leur savoir-faire, détruire les emplois et polluer la planète, la contrefaçon est un danger non négligeable pour les consommateurs qui sont souvent ceux qui en paient le prix fort ! Il faut garder à l'esprit que la propriété intellectuelle est une des valeurs les plus positives de notre société, nécessaire à une relance économique viable dans ce contexte durant lequel nous en avons le plus besoin.»

Les estimations publiées aujourd'hui figurent dans le rapport de situation 2020 sur les atteintes aux DPI, qui rassemble les travaux de l'EUIPO sur la propriété intellectuelle au niveau de l'UE et au niveau mondial, comprenant notamment les conclusions des enquêtes menées conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office européen des brevets (OEB).

Le rapport de situation présente également des recherches concernant le volume des contrefaçons et des marchandises pirates dans le commerce international et la contribution économique des industries qui font un usage intensif des droits de propriété intellectuelle à la croissance et à l'emploi. Le rapport met également en lumière la manière dont les petites et moyennes entreprises (PME) utilisent la propriété intellectuelle.

À PROPOS DE L'EUIPO

L'EUIPO est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). L'EUIPO gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'UE.

L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre le risque grandissant d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012 par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Personne de contact pour la presse

Ruth McDonald

Tél.: +34 96 513 7676

Ruth.MCDONALD@euipo.europa.eu